

## Jean-Baptiste André Godin à Louis Oudin-Leclère, 24 mars 1865

Auteur·e : [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

### Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)  
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

### Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [24 mars 1865](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Oudin-Leclère, Louis \(1803-1885\)](#)

Lieu de destination Vervins (Aisne)

### Description

Résumé Sur la séparation des époux Godin-Lemaire. Jean-Baptiste André Godin ne croit pas que sa femme cherche une conciliation. Il accepte l'offre d'Oudin-Leclère de l'assister dans la procédure de liquidation de la communauté de biens. Il lui demande quels seront les frais qu'elle entraîne.

### Mots-clés

[Consultation juridique](#), [Finances personnelles](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées [Lemaire, Sophie Esther \(1819-1881\)](#)

Événements cités [Séparation des époux Godin et Lemaire \(1863-1877\)](#)

## Informations sur le document source

CoteFG 15 (7)

Collation1 p. (430r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 15/09/2022

Dernière modification le 26/04/2023

---

Guise le 26 mars 1563

Monsieur D'Utin-Lestonnac

je fai que de confiance, aussi dans  
les dispositions conciliatrices de ma finance  
et je crois qu'il est bon de me croire que  
bon escent elles pourraient être un  
moyen de tâcher le terrain.

Votre avouure me me sera certainement  
pas de trop et j'ajoute l'offre que vous  
me faites; je vous serais obligé  
tout d'abord de me faire par quelle  
phase préliminaire la liquidation va  
passer? quels sont les frais % que vous  
supposez que je devrai entraîner en la  
supposant débarrassée de toutes difficultés  
de contestations et de nouveau griefs?

pour ce qui me concerne je dois mesurer  
ma conduite à celle de mes adversaires et  
je suis bien tenu à ne pas leur laisser  
un trop facile triomphe. si les propositions  
acceptables me sont pas faites, je me  
croirai qu'en avouure actif de votre part  
me sera nécessaire que vous me reconnaissiez  
à mon offre

que je devrais alors accepter de cette manière  
que vous jugerez utile de venir à faire faire  
d'abord avec moi une partie des révélations

*Lestonnac*